270017 - Faut-il nous en remettre à Allah dans nos affaires?

question

J’a entendu cheikh Chaaraoui dire: Djaafar as-sadiq a dit: je m’étonne de voir une victime de la ruse qui ne se réfugie pas auprès d’Allah Très-haut: Je confie mon sort à Allah Cette parole se limite-t-elle à la victime d'une ruse ou faut-il lui donner un sens plus large? Lequel? M’est-il permis de m’en remettre à Allah pour habituer mes enfants aux règles de conduite de l’ islam et pour le leur faire aimer?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette parole attribuée à Djaafar as-sadiq est une allusion à la parole du Très-haut qui nous sermonne à travers le récit du croyant de la famille de Pharaon qui avait dit aux siens: Bientôt vous vous rappellerez ce que je vous dis; et je confie mon sort à Allah. Allah est, certes, Clairvoyant sur les serviteurs.Allah donc le protégea des méfaits de leurs ruses, alors que le pire châtiment cerna les gens de Pharaon: (Coran,40:44-45)

Cheikh Muhammad al-Amine ach-Chinquiti (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit à propos du noble verset: Je confie mon sort à Allah. Allah est, certes, Clairvoyant sur les serviteurs.Allah donc le protégea des méfaits de leurs ruses. indique clairement que la vraieconfiance en Allah et la remise de son sort entre Ses mains est un moyen de protection contre tout mal. Le noble verset indique que Pharaon et son peuple voulaient ruser contre ce noble croyant et qu’Allah l’avait protégé et mis à l’abri des graves méfaits de leur ruse en raison de sa confiance en Allah et de sa remise de son sort entre les mains d’Allah.» Extrait de Adwaa al-bayaan, 7/96-97).

Le précédent verset est comme cet autre: «Certes ceux auxquels l’on disait: Les gens se sont

rassemblés contre vous; craignez-les - cela accrut leur foi - et ils dirent: Allah nous suffit; Il est notre meilleur garant.Ils revinrent donc avec un bienfait de la part d'Allah et une grâce. Nul mal ne les toucha et ils suivirent ce qui satisfait Allah. Et Allah est Détenteur d'une grâce immense. (Coran,3:173-174).

Remettre son sort à Allah signifie se confier au Très-haut, seul. At-Tabari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « la parole : je confie mon sort à Allah revient à dire: je remets mon sort à Allah et me confie à Lui car Il suffit à celui qui se confie à Lui. » Extrait de Tafsir d'at-Tabari (20/335). Ibn Kathir (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Je confie mon sort à Allah c'est-à-dire : je me confie à Allah et sollicite Son assistance. Extrait de Tafsir Ibn Kathir (7/146)

Deuxièmement , s'en remettre à Allah Très-haut et se confier à Lui est exigé en toute chose religieuse ou profane. De nombreux textes révélés nous en donnent l'ordre. En voici quelques uns. Allah Très-haut a dit: Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants. (Coran,5:23) et Il a dit : Pardonne-leur donc et place ta confiance en Allah. Et Allah suffit comme Protecteur. (Coran,4:81) et a dit: c'est à Lui que revient l'ordre tout entier. Adore-Le donc et place ta confiance en Lui. Ton Seigneur n'est pas inattentif à ce que vous faites (Coran,12:123) et a dit: Et place ta confiance en Le Vivant qui ne meurt jamais (Coran,25:58)

En somme, s'en remettre à Allah dans l'éducation de ses enfants signifie se confier à Allah Très-haut et se réfugier auprès de Lui afin d'atteindre cet objectif. Le fait pour le fidèle de confier entièrement son sort à Allah est bien demandé, la confiance en Allah faisant partie des plus importants aspects du culte.

Cependant la vraie confiance en Allah repose sur l'emploi des moyens légaux comme on y fait allusion dans ce hadith où Anas rapporte qu'un homme avait dit: O Messager d'Allah, devrais-je l'attacher (sa bête) et la confier à Allah ou la confier à Allah sans l'attacher? - Attache-la puis confie la à Allah. Avait répondu le Messager. (Rapporté par at-Tirmidhi (2517) et jugé bon par al-Albani dans Sahihi Sunani at-Tirmidhi (2/610).

Al-Moubarakfouri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: La formule interrogative directe : devrais-je l'attacher? est ainsi expliquée dans al-qamous: aqala al-baiira signifie pilier la patte avant du chameau avant de l'attacher. aqqalahou et i'taqalhou ont la même signification. wa atawakkalou signifie: me confier à Allah pour sa garde après l'avoir attaché. aw outliqhaa signifie :la laisser libre. Il (le Messager) dit : attache-la signifie : plie ses pattes avant puis attache les avant de vous confier à Allah pour sa garde car les deux ne s'excluent pas. Extrait de Touhafatoul Ahwadhi (7/186).

Celui qui se confie vraiment à Allah emploie aussi les moyens légaux surtout quand leur emploi s'avère obligatoire.

Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Sachez que la vraie confiance en Allah n'exclut pas l'emploi des moyens décrétés par Allah le Transcendant (pour atteindre les objectifs). La loi qui régit Sa création se reflète dans l'ordre donné dans le sens de l'usage des moyens après avoir donné l'ordre de se confier à Lui. L'emploi des moyens matériels par les organes s'insère dans Son obéissance. Lui vouer une confiance profonde relève de la croyance en Lui.

Les oeuvres accomplies par le fidèle relève de trois sections. La première regroupe les actes cultuels qu'Allah a ordonnés à Ses fidèles serviteurs et en a fait le moyen d'échapper à l'enfer et d'accéder au paradis. Il faut les exécuter tout en se confiant à Allah et en sollicitant Son assistance car il n'y a ni moyen ni force en dehors de Lui. Ce qu'Il veut se réalise et ce qu'Il ne veut pas ne se réalisera pas.

Celui qui fait preuve d'une quelconque négligence en cela mérite un châtiment ici-bas et dans l'au-delà selon la loi religieuse et le décret divin. » Extrait de Djameh al-ouloum wal-hikam (2/498-499)

L'éducation des enfants requiert à la foi la confiance en Allah Très-haut et l'usage des moyens aptes à assurer une bonne éducation. C'est le sens de l'ordre donné par Allah Très-haut en ces termes: Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le

combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne (Coran,66:6)

Cheikh Muhammad al-Amine Chinquit (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) dit: « L'on dit donner à sa famille , notamment son épouse et ses enfants l'ordre de faire le bien et d'abandonner le mal, conformément à la parole du Très-haut: Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. (Coran,66:6) et conformément à la parole du Prophète (Bénédiction et salut soit sur lui): Vous potes tous des bergers et tout berger est responsable de son troupeau… Extrait de Adhwaa al-Bayaan (2/209)

Allah le sait mieux.